



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026

S²LO

ID : 081-218101632-20260930-2026_DEL101-DE

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

2026 / 06 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 23 SEPTEMBRE 2026

Date d'Affichage : 23 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de Séance : Corine ALBERT

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, ARMERO Séverine, BERBESSOU Michel, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, HUGONNET Odile, BONNAVENTURE Nicolas.

Étaient représentés :

CAUQUIL Fabrice par BANCAL Philippe
MARTIN Christophe par FABRE Olivier
FABRE Marie par ASSEMAT Christophe
BEZIAT Philippe par SENEGATS David
DURAND Christian par MAUREL Agnès

Était absent :

ILISESCU Razvan

OBJET : Mise en place d'une « Mutuelle Communale »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le coût des contrats individuels de complémentaire santé étant de plus en plus élevés, de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et Le Refuge Mutualiste pour la création d'une mutuelle communale ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

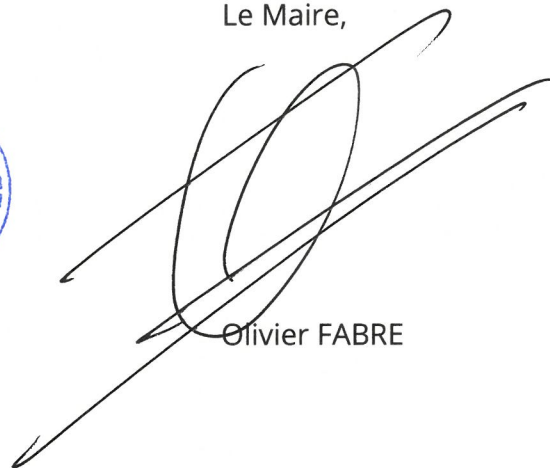
Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Corine ALBERT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication